



Retranscription de divorce

Par **sabrina123**, le **26/07/2008** à **13:46**

bjr tout le monde

je me permets de vous ecrire car j'ai entamé une procédure de divorce en algérie (je ne pouvais l'entamer ici car mon ex mari est retourné vivre a l'étranger). le divorce sera prononcé d'ici septembre 2008. Mon avocat m'a dis qu'il allait faire la retranscription en algérie mais je voudrais savoir si j'ai quelque chose a faire d'un point de vue administratif en France ou pas? car je voudrais bien reprendre mon nom de jeune fille sur tous mes papiers.
merci d'avance

Par **georgia**, le **14/08/2008** à **14:46**

Bonjour... oui tu dois faire transcrire en France ton divorce... sinon tu es toujours mariée ici. Aussi au lieu de divorcer en Algérie, tu pouvais demander l'annulation qui est plus longue mais qui ne laisse aucune trace de ton mariage. Mais tout dépend de la raison de ton divorce bien sur.
bon courage.